

AVIS IMPORTANT
ÉTIQUETTE CANADIENNE— *L'utilisation de ce produit au Canada d'une manière non conforme à l'étiquetage canadien constitue une infraction à la loi canadienne.*

GROUPE 14 HERBICIDE

REFLEX®
Herbicide liquide

USAGE AGRICOLE

HERBICIDE

Pour la suppression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le soja, les haricots secs comestibles et les haricots mange-tout (jaunes et verts) et les concombres.

VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT, POUR LE SOJA ET LES HARICOTS SECS COMESTIBLES DANS LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE (MANITOBA) UNIQUEMENT

POUR UTILISATION DANS LES CHAMPS DE CONCOMBRES DE L'EST DU CANADA ET DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT.

GARANTIE :

Fomésafène..... 240 g/litre
(sous forme de sel de sodium)

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02 % à titre d'agent de conservation ou 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,048 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03 % à titre d'agents de conservation..

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

DANGER – CORROSIF : CAUSE DES DOMMAGES IRRÉPARABLES AUX YEUX. NOCIF EN CAS D'INGESTION, D'INHALATION OU D'ABSORPTION CUTANÉE.

N° D'HOMOLOGATION : **24779**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682
Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

GÉNÉRALITÉS : Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Amener la personne incommodée dans un endroit sûr et non contaminé. Obtenir immédiatement des soins médicaux si l'irritation persiste ou est grave.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu pour l'herbicide liquide REFLEX®. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer l'irritation de la peau. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Ne pas porter de lentilles de contact pendant l'utilisation de produits

chimiques.

CORROSIF pour les yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux.

Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant le traitement.

Porter des bottes avec des chaussettes, une chemise à manches longues et un pantalon long ou une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection des yeux pour manipuler le produit concentré et pendant l'application (y compris pendant le mélange, le chargement et le traitement). Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Laver **IMMÉDIATEMENT** à grande eau toute éclabousse sur la peau ou dans les yeux. Avant de les réutiliser, laver les vêtements contaminés séparément des vêtements de la maisonnée. Porter des gants résistant aux produits chimiques si l'on doit toucher aux buses du pulvérisateur. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Éviter toute dérive ou tout contact avec la végétation que l'on désire conserver. Après la pulvérisation, se laver les mains et se laver à fond sous la douche, avec de l'eau et du savon. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de fumer, d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Conserver à l'écart des boissons et des aliments de consommation humaine ou animale. Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit sûr.

NE PAS contaminer les aliments de consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau potable ou les habitats aquatiques (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, fondrières des Prairies, criques, marais, cours d'eau, réservoirs et terres humides) en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des secteurs habités ou des secteurs d'activité humaine où se trouvent des maisons, des chalets, des écoles, des zones récréatives, etc. est minimal. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) requise parmi les produits utilisés dans le mélange.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE

Toujours entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit frais et sec. Éviter de contaminer les semences, les aliments de consommation animale, les engrais et les denrées alimentaires.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive de la solution pulvérisée vers des habitats fauniques importants tels que les plantations brise-vent, les terres humides, les boisés, les fossés gazonnés, les étangs et les bordures de lacs et tout autre couvert végétal sur le bord des champs devrait être évité. Établir une zone tampon de 15 mètres entre la dernière lisière traitée et la bordure de ces habitats. Respecter également une zone tampon de 15 mètres en bordure des habitats aquatiques tels que les cours d'eau, les étangs, les rivières et les lacs.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANT À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED).***

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'herbicide liquide REFLEX est un herbicide sélectif de postlevée pour la suppression de nombreuses mauvaises herbes à feuilles larges dans le soja, les haricots secs comestibles et les haricots mange-tout (jaunes et verts). Ces cultures tolèrent l'herbicide liquide REFLEX lorsque l'application est effectuée aux stades de développement et aux doses recommandés sur l'étiquette, pourvu que la culture n'ait pas subi de stress comme des températures froides, une humidité excessive, une sécheresse ou des dommages causés par la grêle ou par des applications précédentes d'herbicides. Éviter d'appliquer sur du soja, des haricots secs comestibles, des haricots mange-tout (jaunes et verts) et des concombres qui pourraient avoir

été soumis à de telles conditions de stress. Le feuillage du soja, des haricots secs comestibles et des haricots mange-tout pourrait présenter des taches, un brunissement ou un froissement, mais le traitement n'a normalement aucun effet sur la maturité ou le rendement de la culture.

Une pluie qui tombe quatre heures après l'application n'affecte pas l'activité de l'herbicide liquide REFLEX.

MODE D'EMPLOI

Ne pas appliquer sur d'autres cultures que le soja, les haricots secs comestibles, les haricots mange-tout (jaunes et verts) et les concombres.

Appliquer avec de l'équipement terrestre seulement.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Ne pas appliquer lorsque le vent souffle à plus de 15 km/h.

Ne pas appliquer l'herbicide liquide REFLEX dans le même champ plus d'une fois tous les deux ans.

MOMENT DU TRAITEMENT

Le soja, les haricots secs comestibles et les haricots mange-tout sont tolérants à l'application de l'herbicide liquide REFLEX lorsque les plantes sont au stade 1 à 2 feuilles trifoliées. Ne pas utiliser avant le premier stade trifolié, le risque de dommages à la culture pouvant être accru. Appliquer l'herbicide liquide REFLEX lorsque les mauvaises herbes sont petites et en pleine croissance. Appliquer lorsque la principale période d'apparition des mauvaises herbes est terminée et que la majorité se situe entre le stade du cotylédon et 3 ou 4 feuilles vraies. L'herbicide liquide REFLEX supprime les mauvaises herbes énumérées dans le tableau ci-dessous, jusqu'au nombre de feuilles spécifié. Les applications retardées peuvent entraîner une suppression décevante en raison de la croissance trop avancée des mauvaises herbes.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Nombre maximal de feuilles
Amarante à racine rouge	4
Petite herbe à poux	4
Moutarde des champs	4
Abutilon*	3
Renouée persicaire	4
Chénopode blanc*	3
Morelle noire de l'Est	4
Lampourde glouteron	4
Canola spontané	4

* Répression seulement

DOSES D'EMPLOI

L'herbicide liquide REFLEX agit principalement par contact. Il est donc essentiel d'obtenir une couverture complète et une bonne pénétration du feuillage pour que la suppression des

mauvaises herbes soit satisfaisante.

Ne pas appliquer plus d'une fois par saison, ni plus d'une fois tous les deux ans dans un même champ.

Appliquer l'herbicide liquide REFLEX dans au moins 200 L d'eau à l'hectare, à une pression de 245 kPa. On recommande d'augmenter le volume d'eau (350 L) et la pression (420 kPa) dans les champs fortement infestés de mauvaises herbes et contre les mauvaises herbes qui ont atteint le stade maximal recommandé pour le traitement. Ne pas augmenter la dose d'herbicide liquide REFLEX. Ne pas appliquer à une pression supérieure à 420 kPa.

HARICOTS SECS COMESTIBLES OU HARICOTS MANGE-TOUT (JAUNES ET VERTS) Est du Canada SEULEMENT	
MOMENT DU TRAITEMENT	1 -2 feuilles trifoliées
DOSE/HA D'HERBICIDE LIQUIDE REFLEX	1,0 L
DOSE D'ADJUVANT	0,1 % v/v d'AGRAL [®] 90 ou de Cittowett [®]
HERBICIDE LIQUIDE REFLEX AVEC L'HERBICIDE VENTURE[®] L	<p>Lorsqu'il est utilisé seul, l'herbicide liquide REFLEX ne supprime pas les graminées. Pour supprimer à la fois les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges, on peut mélanger l'herbicide liquide REFLEX avec l'herbicide VENTURE L. Utiliser 1,0 L/ha d'herbicide liquide REFLEX avec de 0,6 à 2,0 L/ha d'herbicide VENTURE L pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges figurant sur l'étiquette de l'herbicide liquide REFLEX ainsi que les autres mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de l'herbicide VENTURE L qui sont supprimées par la dose recommandée. Ajouter AGRAL 90 à raison de 0,1 % v/v de bouillie. Consulter l'étiquette de l'herbicide VENTURE L pour connaître le mode d'emploi, les mauvaises herbes supprimées ainsi que toute précaution ou restriction additionnelle. Ne pas appliquer ce mélange après le stade de la deuxième feuille trifoliée de la culture.</p> <p>Les variétés de haricots secs comestibles peuvent afficher des variations quant à leur tolérance aux herbicides, incluant le mélange en cuve de l'herbicide liquide REFLEX et de l'herbicide VENTURE L. Comme ce ne sont pas toutes les variétés de haricots secs qui ont été testées quant à leur tolérance au mélange en cuve de l'herbicide liquide REFLEX et de l'herbicide VENTURE L, limiter la première utilisation de ces herbicides à une petite parcelle de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de traiter tout le champ.</p>

SOJA Est du Canada SEULEMENT	
MOMENT DU TRAITEMENT	1 -2 feuilles trifoliées
DOSE/HA D'HERBICIDE LIQUIDE REFLEX	1,0 L
DOSE D'ADJUVANT	0,1 % v/v d'AGRAL 90 ou de Cittowett de solution à pulvériser OU 0,25 % v/v de TURBOCHARGE® de bouillie
HERBICIDE LIQUIDE REFLEX AVEC PINNACLE® 75DF	Pour un meilleur rendement contre les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges, utiliser 1,0 L/ha d'herbicide liquide REFLEX avec 0,008 kg/ha de Pinnacle 75DF. Ajouter AGRAL 90 à raison de 0,1 % v/v de ce mélange. Consulter l'étiquette de Pinnacle 75DF pour connaître le mode d'emploi, les mauvaises herbes supprimées ainsi que toute précaution ou restriction additionnelle.
HERBICIDE LIQUIDE REFLEX AVEC L'HERBICIDE VENTURE L	Lorsqu'il est utilisé seul, l'herbicide liquide REFLEX ne supprime pas les graminées. Pour supprimer à la fois les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges, on peut mélanger l'herbicide liquide REFLEX avec l'herbicide VENTURE L. Utiliser 1,0 L/ha d'herbicide liquide REFLEX avec de 0,6 à 2,0 L/ha d'herbicide VENTURE L pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges figurant sur l'étiquette de l'herbicide liquide REFLEX ainsi que les autres mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de l'herbicide VENTURE L qui sont supprimées par la dose recommandée. Ajouter AGRAL 90 à raison de 0,1 % v/v de bouillie ou TURBOCHARGE à raison de 0,25 % v/v de bouillie. Consulter l'étiquette de l'herbicide VENTURE L pour connaître le mode d'emploi, les mauvaises herbes supprimées ainsi que toute précaution ou restriction additionnelle. Ne pas appliquer ce mélange après le stade de la deuxième feuille trifoliée de la culture.
HERBICIDE LIQUIDE REFLEX AVEC PURSUIT®	Lorsqu'il est utilisé seul, l'herbicide liquide REFLEX ne supprime pas les graminées. Pour supprimer à la fois les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges, on peut mélanger l'herbicide liquide REFLEX avec l'herbicide Pursuit. Utiliser 1 L/ha d'herbicide liquide REFLEX avec 0,312 L/ha de Pursuit pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges figurant sur l'étiquette de l'herbicide liquide REFLEX ainsi que les autres mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de Pursuit qui sont supprimées par la dose recommandée. Utiliser 0,8 L/ha d'herbicide liquide REFLEX avec 0,312 L/ha de Pursuit pour supprimer la petite herbe à poux du stade du cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles ainsi que contre les autres mauvaises herbes qui figurent sur l'étiquette de Pursuit. Ajouter AGRAL 90 à raison de 0,25 L par 100 L d'eau (0,25 % v/v), avec du nitrate d'ammonium et de l'urée en solution (NAU) à 28 %, selon le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette de Pursuit. Consulter l'étiquette de Pursuit pour connaître le mode d'emploi, les mauvaises herbes supprimées ainsi que toute précaution ou restriction additionnelle. Remarque : Le degré d'efficacité de Pursuit contre les graminées annuelles peut diminuer légèrement lorsqu'on applique Pursuit en mélange avec l'herbicide liquide REFLEX.

SOJA Vallée de la rivière Rouge (Manitoba) SEULEMENT	
MOMENT DU TRAITEMENT	1-2 feuilles trifoliées
DOSE/HA D'HERBICIDE LIQUIDE REFLEX	0,58 L/ha
DOSE D'ADJUVANT	0,1 % v/v d'AGRAL 90
HERBICIDE LIQUIDE REFLEX AVEC L'HERBICIDE BASAGRAN	Appliquer l'herbicide liquide REFLEX à raison de 0,58 L/ha avec l'herbicide Basagran à raison de 1,75 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges figurant sur l'étiquette de l'herbicide liquide REFLEX ainsi que les autres mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de l'herbicide Basagran qui sont supprimées par la dose recommandée. Ajouter AGRAL 90 à raison de 0,1 % v/v de bouillie. Ne pas appliquer plus d'une fois par saison ni plus d'une fois tous les deux ans dans un même champ. Consulter l'étiquette de l'herbicide Basagran pour connaître le mode d'emploi, les mauvaises herbes supprimées ainsi que toute précaution ou restriction additionnelle.
VARIÉTÉS DE SOJA TOLÉRANT LE GLYPHOSATE Vallée de la rivière Rouge (Manitoba) SEULEMENT	
NOTE : Toujours utiliser des semences certifiées de soja tolérant le glyphosate. Le soja qui n'est pas désigné comme étant tolérant au glyphosate sera endommagé ou détruit par ce traitement.	
MOMENT DU TRAITEMENT	1-2 feuilles trifoliées
DOSE/HA D'HERBICIDE LIQUIDE REFLEX	0,58 L/ha
DOSE D'ADJUVANT	0,1% v/v d'AGRAL 90
HERBICIDE LIQUIDE REFLEX AVEC TOUCHDOWN TOTAL	Appliquer l'herbicide liquide REFLEX à raison de 0,58 L/ha avec TOUCHDOWN TOTAL à raison de 1,8-3,6 L/ha (ou un autre herbicide à base de glyphosate homologué pour le soja tolérant le glyphosate à raison de 900-1800 g de m.a./ha) pour la suppression du canola spontané et la suppression par contact des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces figurant sur l'étiquette de TOUCHDOWN TOTAL qui sont supprimées par la dose recommandée. Ajouter AGRAL 90 à raison de 0,1 % v/v de bouillie. Consulter l'étiquette de TOUCHDOWN TOTAL pour connaître le mode d'emploi, les mauvaises herbes supprimées ainsi que toute précaution ou restriction additionnelle.

DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE

Soja - 90 jours

Haricots secs comestibles - 84 jours

Haricots mange-tout - 30 jours

Concombres – 42 jours

ATTENTION : Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées, ni couper celles-ci pour le foin; il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi.

RENSEIGNEMENTS SUR LA ROTATION DES CULTURES

L'herbicide liquide REFLEX peut demeurer actif dans le sol pendant plusieurs mois après l'application. Or, les résidus de l'herbicide liquide REFLEX posent un risque de dommages pour

certaines cultures.

Le tableau ci-dessous énumère les cultures qui peuvent être semées après une application de l'herbicide liquide REFLEX aux doses recommandées de 1,0 L/ha et de 0,58 L/ha. Avant de semer toute culture qui ne figure pas sur cette liste, y compris le maïs sucré, faire un essai biologique en plein champ. Un essai biologique consiste à ensemercer une parcelle d'essai de la culture qu'on veut produire l'année suivante et à amener la culture à maturité.

Culture à semer	Intervalle minimal de rotation (mois après la dernière application de l'herbicide liquide REFLEX)
Blé d'hiver	4
Blé de printemps	10
Soja, haricots secs comestibles, maïs cultivé	10
Autres cultures	Essai biologique

Essai biologique en plein champ : Dans un champ déjà traité avec l'herbicide liquide REFLEX, choisir une section particulièrement représentative des conditions du sol de l'ensemble du champ. Les bandes d'essai doivent être ensemençées perpendiculairement à la direction utilisée lors de l'application de l'herbicide en utilisant de l'équipement de semence standard et en suivant les pratiques de culture habituelles. Les bandes d'essai doivent être suffisamment longues pour couvrir plusieurs passages du pulvérisateur et doivent être semées aux cultures qui sont destinés pour une plantation ultérieure. La fiabilité de l'essai est proportionnelle au nombre de bandes traitées et à leur longueur. Une bande de référence devrait être semée dans une section adjacente non traitée à but de comparaison.

Examiner les bandes d'essai afin d'y déceler toute réduction de la germination ou du peuplement et tout autre symptôme de phytotoxicité dans la couleur, la hauteur ou la vigueur des plants. Si l'essai permet de supposer que la germination ou le développement des plantes sont affectés par les résidus de l'herbicide liquide REFLEX, ne pas ensemercer le champ jusqu'à ce que d'autres essais biologiques démontrent que la croissance de la culture est normale.

AVIS À L'ACHETEUR/UTILISATEUR : LIRE LES DIRECTIVES SUIVANTES AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR UN USAGE SPÉCIAL.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages décrits ci-après n'a pas été élaboré par Syngenta Canada inc.; il a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne fait aucune représentation ou n'offre aucune garantie de rendement (efficacité) ni de tolérance des cultures (phytotoxicité) quant à l'emploi de ce produit dans les cultures figurant ci-après.

Conséquemment, l'acheteur et l'utilisateur assument tous risques ou dommages et dégagent Syngenta Canada inc. de toute responsabilité quant aux risques ou dommages relatifs à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lors de son emploi dans les cultures figurant ci-après.

MODE D'EMPLOI

TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE DE CHAQUE PRODUIT UTILISÉ POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET LES PRÉCAUTIONS D'EMPLOI.

HARICOTS DE LIMA - Consulter l'étiquette intégrale de ce produit pour connaître la liste complète des mauvaises herbes supprimées. Appliquer une fois par année à raison de 1 L/ha lorsque les haricots ont une ou deux feuilles trifoliées. Ne pas appliquer l'herbicide liquide REFLEX dans un même champ plus d'une fois tous les deux ans. Ajouter à la bouillie un adjuvant non ionique tel que AGRAL 90, à 0,25 % v/v. Application terrestre seulement. Dans certaines conditions de croissance, des dommages transitoires peuvent être visibles après l'application, mais ils n'auront pas d'effet sur le rendement.

HARICOTS OTEBO – (ONTARIO SEULEMENT) – Consulter l'étiquette intégrale de ce produit pour connaître la liste complète des mauvaises herbes supprimées. Appliquer une fois par année à raison de 1 L/ha lorsque les haricots ont une ou deux feuilles trifoliées. Ne pas appliquer l'herbicide liquide REFLEX dans un même champ plus d'une fois tous les deux ans. Ajouter à la bouillie un adjuvant non ionique tel que AGRAL 90, à 0,25 % v/v. Application terrestre seulement. Dans certaines conditions de croissance, des dommages transitoires peuvent être visibles après l'application, mais ils n'auront pas d'effet sur le rendement.

SOJA – SUPPRESSION DE L'ACNIDE TUBERCULÉE – Appliquer une fois par année à raison de 1 L/ha lorsque le soja a une ou deux feuilles trifoliées. Le traitement doit être effectué lorsque la principale période d'apparition des mauvaises herbes est terminée et que la majorité se situe entre le stade du cotylédon et 3 ou 4 feuilles vraies. Ne pas appliquer l'herbicide liquide REFLEX dans un même champ plus d'une fois tous les deux ans. Ajouter à la bouillie un adjuvant non ionique tel qu'AGRAL 90, à 0,1 % v/v ou TURBOCHARGE, à 0,25 % v/v. Application terrestre seulement. Dans certaines conditions de croissance, des dommages transitoires peuvent être visibles après l'application, mais ils n'auront pas d'effet sur le rendement.

HARICOTS SECS COMESTIBLES – Dans la vallée de la rivière Rouge (Manitoba) SEULEMENT – Ne pas appliquer sur d'autres cultures que les haricots secs comestibles. Consulter l'étiquette intégrale de ce produit pour connaître la liste complète des mauvaises herbes supprimées. Ne pas appliquer l'herbicide liquide REFLEX plus d'une fois par saison, ni plus d'une fois tous les deux ans dans un même champ. Appliquer 580 mL/ha d'herbicide liquide REFLEX + 1,75 L/ha de Basagran® + 0,1 % v/v d'AGRAL 90 (100 mL/100 L de bouillie) dans au moins 200 L d'eau à l'hectare à une pression de 245 kPa. Un volume accru d'eau (350 L) et une plus grande pression (420 kPa) sont recommandés pour les champs fortement infestés par les mauvaises herbes et lorsque les mauvaises herbes ont atteint la limite supérieure du stade de développement auquel le traitement est recommandé. Ne pas augmenter la dose d'herbicide liquide REFLEX. Ne pas appliquer à des pressions supérieures à 420 kPa.

MOMENT DU TRAITEMENT

Stade de développement de la culture – de 1 à 2 feuilles trifoliées

Stade de développement des mauvaises herbes – de 3 à 4 feuilles

Délais d'attente avant la récolte – Haricots comestibles secs - 84 jours. **ATTENTION** : Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées, ni couper celles-ci pour le foin; il n'existe pas de

données suffisantes pour appuyer un tel emploi.

Renseignements sur la rotation des cultures – L'herbicide liquide REFLEX peut demeurer actif dans le sol pendant plusieurs mois après l'application. Or, les résidus de l'herbicide liquide REFLEX posent un risque de dommages pour certaines cultures.

Le tableau suivant énumère les cultures qui peuvent être semées après une application de l'herbicide liquide REFLEX à la dose recommandée de 580 mL/ha. Avant de semer toute culture qui ne figure pas sur cette liste, y compris le maïs sucré, faire un essai biologique en plein champ. Un essai biologique consiste à ensemençer une parcelle d'essai de la culture qu'on veut produire l'année suivante et à amener la culture à maturité.

Culture à semer	Intervalle minimal de rotation (mois après la dernière application d'herbicide liquide REFLEX)
Blé d'hiver	4
Blé de printemps	10
Soja, haricots secs comestibles, maïs cultivé	10
Autres cultures	Essai biologique

Essai biologique en plein champ – Dans un champ déjà traité avec l'herbicide liquide REFLEX, choisir une section particulièrement représentative des conditions du sol de l'ensemble du champ. Les bandes d'essai doivent être ensemençées perpendiculairement à la direction utilisée lors de l'application de l'herbicide en utilisant de l'équipement de semence standard et en suivant les pratiques de culture habituelles. Les bandes d'essai doivent être suffisamment longues pour couvrir plusieurs passages du pulvérisateur et doivent être semées aux cultures qui sont destinées pour une plantation ultérieure. La fiabilité de l'essai est proportionnelle au nombre de bandes traitées et à leur longueur. Une bande de référence devrait être semée dans une section adjacente non traitée à but de comparaison.

Examiner les bandes d'essai afin d'y déceler toute réduction de la germination ou du peuplement et tout autre symptôme de phytotoxicité dans la couleur, la hauteur ou la vigueur des plants. Si l'essai permet de supposer que la germination ou le développement des plantes sont affectés par les résidus de l'herbicide liquide REFLEX, ne pas ensemençer le champ jusqu'à ce que d'autres essais biologiques démontrent que la croissance de la culture est normale.

CONCOMBRES — Est du Canada et Colombie-Britannique uniquement	
Mauvaises herbes supprimées	<p>Suppression Amarante à racine rouge, herbe à poux, moutarde sauvage, renouée persicaire, morelle noire de l'Est, lampourde glouteron</p> <p>Répression Chénopode, abutilon</p>
Méthode d'application	Application en bandes (voie terrestre seulement) au milieu des rangs
Dose et volume de pulvérisation	<p>1,0 L/ha d'herbicide liquide REFLEX.</p> <p>L'herbicide liquide REFLEX doit être utilisé avec un adjuvant non ionique ou avec TURBOCHARGE® si les mauvaises herbes visées sont levées. Les adjuvants non ioniques AGRAL 90® ou Citowett® peuvent être ajoutés à la bouillie, à raison de 0,1 % v/v.</p> <p>Volume de pulvérisation de 200 L/ha.</p>
Nombre de traitements	Un.
Intervalle entre les traitements	Ne s'applique pas.
Moment du traitement	Avant la levée de la culture. Effectuer un traitement tout juste après le semis mais avant la levée de la culture, ou juste avant le repiquage des plants de concombre.
Intervalle avant la récolte	42 jours
AUTRES	<p>Ajuster la dose en fonction de la largeur de la bande et du rang. Laisser une bande de 30 cm (12 pouces) non traitée centrée sur le rang ensemencé.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p> <p>Ne pas appliquer l'herbicide liquide REFLEX dans un même champ plus d'une fois tous les deux ans</p> <p>NE PAS ENSEMENTER D'AUTRES CULTURES AU COURS DE LA MÊME SAISON.</p> <p>L'herbicide liquide REFLEX peut avoir un effet phytotoxique sur les concombres s'il est appliqué trop près des plants. Il est impératif d'ajuster les doses selon la largeur de la bande et du rang et de ne pas appliquer directement l'herbicide sur les plants de concombre.</p> <p>Certaines variétés de concombre sont plus tolérantes que d'autres. Il est recommandé d'effectuer un essai sur une petite superficie avant de traiter la récolte entière.</p> <p>Renseignements sur la rotation des cultures – L'herbicide liquide REFLEX peut demeurer actif dans le sol pendant plusieurs mois après l'application. Or, les résidus de l'herbicide liquide REFLEX posent un risque de dommages pour certaines cultures.</p>

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'herbicide liquide REFLEX herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide REFLEX et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme

un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide REFLEX ou les herbicides du groupe 14 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques), ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de Syngenta au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.

AGRAL[®], REFLEX[®], TURBOCHARGE[®] et VENTURE[®] sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta. Basagran[®], Citowett[®], Pinnacle[®] et Pursuit[®] sont des marques de commerce de leur compagnie respective.